

D'où vient le CCRPA?

Un CCPA national existe depuis 2010. Il a été créé afin que les personnes accueillies ou accompagnées soient associées à la réflexion engagée par le gouvernement sur la refonte des dispositifs d'hébergement et de logement. Le CCPA est une instance portée par la Fondation de l'Armée du Salut avec le soutien de la DIHAL (Délégation interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement)

Le CCPA a pour objectif de favoriser la prise en compte de la parole des personnes concernées par les situations de pauvreté lors de l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. De nombreuses rencontres autour des thèmes de l'hébergement et du logement ont été organisées.

Ces temps ont permis de co-produire des constats et propositions diffusés notamment au sein du Comité de suivi de la Refondation piloté par la DIHAL ou au sein de groupes de travail organisés par la DGCS (Direction Générale de la Cohesion Sociale).

Aujourd'hui, il existe des CCRPA dans 21 régions.



Contacts en region:

FNARS ALSACE

18 Rue du 22 Novembre
67 000 STRASBOURG
03 88 51 00 23

Adelheid TUFUOR

a-fnars-alsace@wanadoo.fr

06.58.50.05.79



Le Conseil Consultatif
des Personnes Accueillies / Accompagnées

Le CCRPA ALSACE

Faire évoluer et évaluer les politiques publiques de lutte contre les exclusions par l'ensemble des personnes concernées par la pauvreté pour permettre à chacun d'être citoyen et d'exercer sa responsabilité.

Le CCRPA c'est quoi?

C'est un groupe qui a pour objectif de favoriser la prise en compte de la parole des personnes concernées par les situations de pauvreté.

Il permet aux personnes accueillies-accompagnées, d'apporter leur regard, leur avis et leurs propositions sur les politiques publiques du champ de l'exclusion.

Qui participe au CCRPA?

Le public visé est l'ensemble des personnes directement concernées par les situations d'exclusion, de pauvreté ou de précarité, accompagnées ou non par des intervenants sociaux. Les professionnels et bénévoles peuvent également y participer (dans le respect d'une proportion plus importante de personnes accueillies-accompagnées).

Le CCRPA ça permet:

- Une co-construction entre personnes accompagnées, associations et administrations
- Une évaluation des politiques publiques par les personnes concernées
- Un changement de regard
- De nouvelles rencontres, des échanges, des informations
- D'être citoyen, de reprendre confiance en soi

Le fonctionnement du CCRPA

- Le CCRPA fonctionne sur la base du volontariat
- On y siège pour soi-même, et pas au nom d'une structure
- On peut y venir une ou plusieurs fois, de manière continue ou non
- Il fonctionne avec une majorité de personnes accompagnées
- Les thèmes abordés sont choisis par les membres du CCRPA
- Avant chaque CCRPA, un groupe de travail se réunit pour préparer l'ordre du jour et l'animation
- Le CCRPA doit se réunir 4 fois par an, sur une journée
- Avant chaque rencontre, une invitation sera envoyée par mail. Il suffira de s'inscrire
- Les frais de déplacements sont remboursés et le repas du midi est pris en charge par le CCRPA
- Le langage est simple
- Le CCRPA doit également avoir un comité de pilotage régional constitué de membres du CCRPA et de différents services de l'Etat



Quelques exemples de thèmes abordés dans d'autres régions

- Le logement
- Le SIAO
- La domiciliation postale
- L'accès à l'emploi
- Les discriminations
- L'accueil des animaux dans les structures d'hébergement
- L'accès à la santé
- L'accès aux nouvelles technologies
- ...